

# Procès-Verbal du Conseil Municipal

du 15 février 2024

Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

Madame le Maire, Présidente, ouvre la séance à 18 heures 00 et désigne Madame Émilie VALETTE en qualité de secrétaire de séance.

Nom	Présent (e)	Absent (e)	Excusé (e)	Donne procuration à
Patricia PAUL	Oui			
Marc DINI	Oui			
Christine SANTUCCI	Oui			
Emmanuel DJAKOVIC	Oui			
François BERGNA	Oui			
Sylvie CAGINICOLAU		Oui	Oui	Monsieur François BERGNA
Emilie VALETTE	Oui			
Serge MEOLA	Oui			
Patrick DOULIERY	Oui			
Hélène CASTA	Oui			
Steve PREVOST		Oui	Oui	Madame Patricia PAUL
Khaled BENFERHAT		Oui	Oui	Madame Sylvie MATHIEU
Philippe VUILQUE		Oui	Oui	/
Sylvie MATHIEU	Oui			
Anne-Marie MONTANO		Oui	Oui	Monsieur Marc DINI

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour du conseil :

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2023 ;
2. Recréation du poste de responsable du service EEJS à temps complet ;
3. Adhésion au service urbanisme de la communauté de communes ;
4. Vote d'une subvention en faveur du collège de Banon pour les élèves de la commune ;
5. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice 2023 ;
6. Vote du plan de financement des travaux de la restauration de Notre-Dame de Lure et demandes de subventions ;
7. Modification de l'acte d'engagement du marché public de la maîtrise d'œuvre de Notre-Dame de Lure ;
8. Modification des statuts du SMAEP et Élection d'un délégué titulaire supplémentaire ;
9. Vote de l'absence de ZAEnR sur le territoire communal

Après énoncé de l'ordre du jour, Madame le Maire propose l'ajout de deux annexes supplémentaires (Annexe 4 et 5), concernant le point n°6. Suite à une réunion avec le préfet, le plan de financement des travaux de restauration de Notre-Dame de Lure doit être présenté par tranche et non sous la forme d'un plan pluriannuel d'investissement.

Vote du conseil pour cet ajout :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Ajout des annexes 5 et 6 au dossier du conseil municipal.

Madame le Maire remercie les élus pour le travail effectué en 2023. Elle rappelle les investissements réalisés au cours de l'année : 1 618 574 € prévu au budget pour 1 271 873 € réalisé, sans compter les restes à réaliser début 2024.

Concernant les projets d'investissements réalisés au cours de cette précédente année :

- La maison de santé est terminée, avec une participation des co-financeurs supérieure à 95%.
- Les deux chapelles ont été restaurées
- Les travaux pour l'installation de la nouvelle alarme incendie de l'école sont terminés
- Les services techniques ont pu acquérir beaucoup de matériel neuf (un tracteur et autres petits équipements)
- La mise en place de la vidéoprotection se termine
- Une partie de la voirie a été rénovée
- La mise en place de la télégestion arrive à son terme
- Des bornes à incendie ont été changées
- La CCPFML a mis en place la nouvelle collecte des déchets

### **Point 1 - Compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023**

Madame Sylvie MATHIEU soulève plusieurs anomalies sur le procès-verbal du précédent conseil :

- Page 6 : Madame Sylvie MATHIEU précise qu'elle s'est positionnée en faveur du vote des zones d'exclusion concernant les ZAEnR
- Page 6 : Madame Patricia PAUL avait dit qu'il n'y a pas de parc photovoltaïque sur la Montagne de Lure. Qu'en est-il ?

Patricia PAUL : Je voulais dire qu'il n'y en avait pas sur la partie de la montagne de Lure qui appartient à la commune.

Par ailleurs je tenais à dire que, concernant certaines affirmations qui ont été dites à mon sujet, je n'hésiterai pas à porter plainte si celle-ci sont diffamatoires.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

### **Point 2 - Recréation du poste de responsable du service EEJS à temps complet**

Christine SANTUCCI : La responsable EEJS (Enfance Éducation Jeunesse et Sport) est mutée à la commune d'Oraison, sa remplaçante est déjà là. Il nous faut lui créer un poste et nous supprimerons l'ancien dès le départ de la responsable actuelle.

Patricia PAUL : Je précise que la remplaçante est un agent contractuel.

J'en profite pour remercier la responsable toujours en poste pour son travail au sein de notre commune durant toutes ces années.

Christine SANTUCCI : Elle avait beaucoup de compétences.

Marc DINI : Nous perdons en effet quelqu'un de bien.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

### **Point 3 - Adhésion au service urbanisme de la communauté de communes**

Exposé des motifs par Madame le Maire.

La CCPFML a revu ses tarifs à la baisse, c'est pourquoi il est proposé d'adhérer à ce service.

Patricia PAUL : L'urbanisme est devenu de plus en plus procédurier. Depuis plusieurs mois nous nous servons déjà des services de la CCPFML car ils possèdent une équipe de juristes. Par ailleurs, nous avons eu des soucis avec les cabinets privés avec lesquels nous travaillons déjà.

Emmanuel DJAKOVIC : Nous avons choisi de ne pas adhérer au service car c'était trop cher. Aujourd'hui, nous constatons que la révision du prix à la baisse est conséquente. Par ailleurs, travaillant déjà avec eux, ils sont très sérieux et professionnels.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	13
Abstention	1
Contre	0

### **Point 4 - Vote d'une subvention en faveur du collège de Banon pour les élèves de la commune**

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Patricia PAUL : Nous avons 10 élèves de la commune scolarisés au collège de Banon qui vont participer à une sortie en Alsace, concernant la seconde guerre mondiale.

Il est proposé d'accorder une subvention de 40€ par élève pour un total de 400 €.

Christine SANTUCCI : C'est un beau projet, qui permet de préserver la mémoire de notre pays.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

### **Point 5 - Autorisation de mandatement des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au BP de l'exercice 2023**

Exposé des motifs par Monsieur François BERGNA. Lecture des articles de loi correspondant à cette autorisation.

Il est donc proposé d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissements à hauteur de 404 643,50 €.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

## **Point 6 - Vote du plan de financement des travaux de la restauration de Notre-Dame de Lure et demandes de subventions**

Exposé des motifs par Madame le Maire.

Ce plan de financement fait suite au vote du plan de financement de la maîtrise d'œuvre lors du précédent conseil.

Patricia PAUL : Nous avons fait un PPI initialement. Suite à la visite de Monsieur le Préfet, nous allons voter ce plan de financement par tranche. Je vous propose donc ce nouveau plan.

Présentation du nouveau plan par Madame le Maire.

Patricia PAUL : Désormais nous ne choisissons plus la subvention que l'on souhaite demander à l'Etat. Par ailleurs, nous ne pouvons pas obtenir de DETR sur ce projet dans la mesure où la DRAC nous finance déjà. Pour cette tranche nous sommes à un montant HT de 640 087,84 €.

Comme pour la MSP nous allons revoter plusieurs fois ce plan. Pour l'instant nous autofinançons ce plan à hauteur de 20%, mais comme Notre-Dame de Lure est un édifice classé, nous avons une dérogation d'office du préfet pour réduire ce taux d'autofinancement par un simple courrier.

Serge MÉOLA : Je précise aussi que les murs extérieurs sont plus atteints que prévus.

Patricia PAUL : Il se peut que les tranches 1 et 2 fusionnent du fait du coulage des murs en parallèle de la restauration du toit.

Serge MÉOLA : Les architectes vont aussi travailler depuis l'intérieur ce qui permet d'avancer sur la rénovation des murs intérieurs.

Patricia PAUL : La priorité aujourd'hui c'est de sauver l'abbaye. Ce sera la priorité des municipalités futures de travailler sur l'intérieur.

Serge MÉOLA : Aussi, les architectes vont aussi enlever les lauzes sur le toit.

Patricia PAUL : Le plan de financement présenté est prévisionnel, mais la DRAC nous assiste, nous ne faisons pas ce que nous voulons.

François BERGNA : Par ailleurs, on va aussi chercher des financements supplémentaires pour diminuer l'autofinancement.

Patricia PAUL : Je précise aussi que seules les entreprises agréées pourront répondre à ce marché de travaux.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Patricia PAUL : Nous allons tous dans le même sens pour restaurer cette abbaye.

Le but c'est d'arriver à sauver rapidement les murs et la toiture.

Le reste se fera dans un deuxième temps.

D'ailleurs, je remercie l'association « *Sauvegarde Notre-Dame de Lure* » pour leur participation et leur aide.

### **Point 7 - Modification de l'acte d'engagement du marché public de la maîtrise d'œuvre de Notre-Dame de Lure**

Présentation des motifs par Madame le Maire.

La modification de l'avenant porte sur une augmentation du montant HT de 29 708,33 €.

Patricia PAUL : Il s'agit d'une étude complémentaire validée par la DRAC que nous sommes obligés de financer.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

### **Point 8 – Modification des statuts du SMAEP et Élection d'un délégué titulaire supplémentaire**

Exposé des motifs par Madame le Maire

Patricia PAUL : Les statuts du SMAEP n'ont pas été modifiés depuis 1960, d'où le fait que nous ayons les mêmes quotas d'habitants qu'à l'époque.

Concernant l'élection d'un nouveau délégué titulaire, je suis titulaire et Emmanuel DJAKOVIC est suppléant. Étant donné que Marc DINI s'occupe du réseau d'eau, il est proposé au conseil d'élire Marc DINI comme deuxième titulaire.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

*Aucune candidature.*

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

### **Point 9 – Vote de l'absence de ZAEnR sur le territoire communal**

Patricia PAUL : Concernant ce sujet, je reviendrais sur les propos qui ont été tenus à mon égard via une plainte.

Exposé des motifs par Madame le Maire.  
Aucune réponse à la consultation publique menée à ce sujet.

Sylvie MATHIEU : Il n'y a eu que très peu d'affichage concernant cette consultation. Il fallait en faire plus. De plus, je crois qu'il faut en parler en conseil avant.

Emilie VALETTE : Pas nécessairement.

Patricia PAUL : La majorité de ce conseil est contre le fait d'installer des ZAEnR dans les zones naturelles du territoire communal.

Emanuel DJAKOVIC : Nous allons nous abriter derrière le PLU pour dire que nous ne voulons pas de ZAEnR sur les espaces naturels publics. Toutefois, nous n'avons pas la main sur les parcelles privées.

Sylvie MATHIEU : Pourquoi ne pas prévoir de panneaux solaires sur le toit de la MSP ?

Patricia PAUL : C'était prévu initialement donc pas de soucis pour en mettre.  
Par ailleurs, on préserve la Montagne de Lure sur l'espace communal, malgré ce que l'on peut me dire. De plus, depuis le début de notre mandat, nous n'avons coupé aucun arbre sur la Montagne.

Emmanuel DJAKOVIC : Je précise que l'ONF a prévu de couper des arbres sur ses parcelles.

Sylvie MATHIEU : Quels sont les résultats de la consultation publique ?

Patricia PAUL : Il n'y a eu aucune réponse.

Sylvie MATHIEU : Pour qu'une consultation soit crédible il faut qu'il y ait des réponses et un affichage important.

Patricia PAUL : Les affiches concernant cette consultation ont été arrachées et on a même vandalisé le tableau d'affichage des WC publics.  
Par ailleurs, je connais la réglementation ; attention à ce qui est écrit sur les réseaux sociaux, je ne vais plaisanter avec ce qu'on m'écrit. J'irai jusqu'au bout.

Sylvie MATHIEU : Nous ne sommes pas concernés, ce n'est pas de notre fait.

Patricia PAUL : Attention à ce que tu peux dire dans d'autres assemblées.

Emmanuel DJAKOVIC : Qu'on rassure la population, nous défendrons la Montagne de Lure becs et ongles.

Patricia PAUL : Emmanuel est devenu président de Natura2000 et protège cette montagne. Je ne veux pas vivre ce que vit Monsieur Félix MOROSO. Je protégerai la Montagne de Lure jusqu'à la fin de mon mandat.

François BERGNA : Le problème c'est que nous recevons des critiques qui ne sont pas fondées. Les gens peuvent bien dire ce qu'ils veulent, nous n'avons pas et nous ne voulons pas de parc photovoltaïque.  
Je ne vois pas pourquoi nous en parlons et je ne comprends pas qu'on menace des élus.

Sylvie MATHIEU : Que ce soit clair, je n'ai jamais écrit quelque chose concernant les panneaux photovoltaïques, je n'ai pas écrit de commentaire ou envoyé de lettres.

Emmanuel DJAKOVIC : Pour montrer notre attachement à la Montagne de Lure, dès le début de notre mandat j'ai été contacté pour être président de Natura2000. Que la population n'hésite pas à nous signaler un problème sur notre montagne.

<b>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal</b>	
Pour	14
Abstention	0
Contre	0

Emmanuel DJAKOVIC : Avez-vous vu sur le département que le nombre d'hectares qu'ils préconisent pour les ZAEnR ? Le préfet pourra imposer certaines zones par communes.  
A partir du 15 juillet nous pourrons voter des zones d'exclusion, il faut y penser.

## **Questions Diverses**

### **1 – Lecture d'une demande d'une agricultrice**

Lecture par Madame le Maire.

Elle souhaite s'installer à son compte pour élever 80 brebis. Elle demande de faire une convention avec la mairie de 100 hectares sur les parcelles...  
Nous sommes déjà en convention avec d'autres agriculteurs.

Cette dame n'est pas soumise à l'autorisation d'exploitation de la DDT (Cheptel < 90 bêtes).

Patricia PAUL : Etes-vous tous d'accord que je lui présente une autorisation écrite le temps de voter en conseil pour autoriser cette convention.

*D'accord à l'unanimité.*

### **2 – L'école**

Patricia PAUL : Je reviens sur le sujet de l'école afin de faire taire la rumeur comme quoi l'école allait fermer une classe.

J'ai discuté avec l'inspecteur académique qui m'a confirmé qu'aucune classe ne sera fermée.  
Ce sont les syndicats qui ont annoncé des fausses informations.

Il est vrai que nous sommes à la limite mais il n'y aura pas de fermeture de classe en septembre 2024.

### **3 – Le CASIC**

Aujourd'hui le CASIC est en déficit d'environ 200 000 €.

La seule solution pour le CASIC est d'augmenter la cotisation des communes. La commune de Saint-Etienne-les-Orgues paie déjà une cotisation du fait de son service d'aide à la personne.

L'ancienne municipalité a cessé les paiements et voulait déjà sortir du CASIC.

Problématique : Que fait-on du CASIC ?

Le président de la CCPFML et de la Communautés de Communes de Mane, ont demandé un audit de la cour des comptes.

Christine SANTUCCI : Aujourd'hui la cotisation est de 5,5€ par habitants et ils souhaitent la passer à 7,5€, tout en envisageant d'augmenter jusqu'à 20€.

Patricia PAUL : Certaines communes auraient du mal à s'en sortir si le CASIC s'effondre. Il convient de porter une réflexion à ce sujet car derrière tout cela il y a des bénéficiaires.

Sylvie MATHIEU : Sait-on pourquoi le CASIC est en difficulté ?

Christine SANTUCCI : Cela s'explique par le covid et la perte de personnel qui n'ont pas voulu se faire vacciner.

**Fin de séance : 19h40**

## **QUESTIONS ET REMARQUES DU PUBLIC**

### *1) Question à Monsieur Serge MÉOLA*

Monsieur X : Monsieur, qu'est ce que le coulinage dont vous avez parlé concernant Notre-Dame de Lure ?

*Explication de la méthode du coulinage par Monsieur MÉOLA.*

### *2) Panneaux solaires sur le domaine privé*

Monsieur X : Si demain je veux faire des panneaux solaires chez moi je peux ?

Patricia PAUL : Oui mais il faut faire la demande à la mairie, le vote de ce soir concernait le domaine communal.

3) Consultation publique à venir

Madame X : Est-il prévu de faire une consultation publique au sujet de la DSP pour l'eau ?

Patricia PAUL : Les gens ont interprété les choses. Les élus ont demandé un délai pour créer une régie intercommunale.

Par ailleurs, la loi NOTRe nous avait obligé à voter ce transfert de compétence

Fait à Saint-Etienne les Orgues, le 20 février 2024.

Le Maire, *Madame Patricia PAUL*



